QUARTIER GÉNÉRAL.
LÉGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 9 avril 1846.
ORDRE No 19.

CONFORMÉMENT à la loi, la Légion de la Louisiane [illegible] Dimanche, 19 mai prochain, et [illegible] à 8 1/2 heures précises du [illegible] sur la place d'Armes [illegible] revue d'inspection [illegible] Général D. Augustin.
PAUL DORFEUILLE, Aide de Camp.

TIRAILLEURS D'ORLÉANS.
ORDRE No 12.
LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, 19 du courant, à 8 heures précises du matin. Réunion à la Salle d'Armes. Tenue d'été, équipement complet.
Par ordre du capitaine. H. TACON, Sergent-Major.
18 av

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,
Utile pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J. B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe [illegible], maîtres et ouvriers, de [illegible]. M. Cabos est toujours à même de les pourvoir [illegible].
[illegible] faire bâtir ou de faire [illegible] au dit Bureau, pourront [illegible] avec des entrepreneurs qui leur [illegible] avantageux.
[illegible] capitaines de navires et de steamboats [illegible] et chefs de tous autres établissements [illegible] constamment des teneurs de livres, commis [illegible], caissiers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes, et autres en général.
On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou saisies par voie de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité, [illegible] maladies.
Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.
M. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, ferblantiers et d'autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières, couturières, servantes, [illegible] d'enfants &c. &c.
[illegible] M. Cabos se charge de vente de propriétés, de [illegible] d'esclaves et de maisons &c. 18nov—1an

AVIS.—M. CABOS, pour la facilité du public, vient [illegible] un second bureau, rue Tchoupitoulas, en [illegible] Ste. Marie.
[illegible] correspondance de ses deux bureaux, M. Cabos [illegible] les avantages aux personnes [illegible] l'honneur de leur confiance. Il prête [illegible].
[illegible]

J. S. DE PALOS,
Professeur de Langues Modernes, auteur d'une Méthode Pratique pour enseigner L'ANGLAIS ET L'ESPAGNOL.
[illegible]

[illegible] Charles Dufilhol, et [illegible] Paroisse de Plaquemines, s'est [illegible]
[illegible] piastres, souscrit par [illegible] Paroisse de Plaquemines [illegible] Charles Dozat et Charles Drag [illegible]
[illegible] piastres, souscrit [illegible] comme principal, le 25 de [illegible] des taxes d'Etat de [illegible] Plaquemines, pour l'année 1838, conjointement [illegible] Maximilien Martin, ses sécurités.
[illegible] cents piastres, souscrit [illegible] comme principal, le 14 décembre 18[illegible] taxes d'Etat de la dite paroisse [illegible] l'année 1839, conjointement [illegible] ses sécurités.
[illegible] piastres, souscrit [illegible] comme principal, le 31 de [illegible] taxes d'Etat de la dite [illegible] Plaquemines, pour l'année 1840, conjointement [illegible] Barthelemy Fontenelle, ses sécurités.
[illegible] piastres, souscrit [illegible] le 3 janvier [illegible] l'année 1841 [illegible] Barthelemy Fontenelle et Stephano [illegible]
[illegible] piastres, souscrit [illegible] le 19 décembre 1842 [illegible] taxes d'Etat de la [illegible] année 1842, conjointement [illegible] ses sécurités.
[illegible]
[illegible] Bartholomew [illegible] Maximilien Martin, ses sécurités.
[illegible] piastres, souscrit [illegible] le 30 décembre 1844 [illegible] l'année 1844 [illegible] Martin et Maximilien Barthelemy Fontenelle, ses sécurités.
[illegible]
ISAAC JOHNSON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
[illegible] Secrétaire d'Etat. 12 fév—30

CHEMISES FRANÇAISES,
[illegible] ST. LOUIS, ENTRE ROYALE ET BOURBON.
MME J. HENRY, de Paris, a l'honneur d'informer MM. [illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible]
[illegible]
[illegible] 12 déc

CHAUVIN ET LEVOIS
[illegible] RUE CHARTRES.
ONT REÇU [illegible] des navires [illegible] Victoria et Megunticook, venant du [illegible] de marchandises de saison, telles [illegible]:
[illegible] pour enfants
[illegible]
[illegible] pour hommes.
[illegible] pour femmes.
[illegible] pour hommes.
[illegible] Lotion & Co.
[illegible]
[illegible] noir et blanc
[illegible] hommes et femmes.
Batistes [illegible] sans couture, nouveaux genres.
Châles et Echarpes de Baréges assortis, crêpe assorti de [illegible], assortis No 1 à 12, dito taffetas noir [illegible] lasting noir, mouchoirs batiste, [illegible] et ombrelles, [illegible] pour corsets.
En magasin [illegible] Bretelles assorties [illegible] savon et coton; cheveux [illegible] canevas [illegible] taffetas et satin [illegible] articles de jais, boutons [illegible] métal, cassettes [illegible] et chandeliers [illegible] extraits d'odeurs, [illegible] 10m

Nouveautés de Printems.
Grand assortiment de Jaconas Français, Batistes, Foulards, Organdies, Mousse[lines] [illegible], Barèges et Balzorines, venant d'être reçus [illegible] à des prix très modérés.
C. M. SIMPSON, 43 rue de Chartres, encoignure de la [illegible], vient de recevoir de New York et [illegible] assortiment de Marchandises nouvelles [illegible] l'attention des achet[eurs].
[illegible] une verge de large, à bon [illegible] 15 cents
[illegible] 31
[illegible] 37
[illegible] 44
[illegible] très riche, do 44
[illegible] 50
[illegible] $5 par robe.
[illegible] bon teint et d'une yarde [illegible] $2 $2 50 et $3 par robe.
[illegible] Barèges [illegible] de 44 à 50 cents.
[illegible] de 62 à 75 cents, les mêmes qui se vendaient $1 le mètre à Paris.
[illegible] d'Irlande, très belle pour famille.
[illegible] Mouchoirs de batiste de 15 cents à $1 la pièce.
[illegible] de tissu et coton.
Aussi, Un grand assortiment de calicos de 9 à 12 1/2c par verge, garantis bon teint et jolis dessins. Ainsi qu'un assortiment complet de marchandises pour famille et pour habitation. 30 mars

VINGT-CINQ PIASTRES DE RÉCOMPENSE,
SERONT données pour l'arrestation et la mise en prison de l'esclave griffonne MARY ANN, qui s'est échappée depuis la fin de février. Elle a été achetée par l'intermédiaire de MM. Abat & Donegan et de M. [illegible] Cette esclave [illegible] à M. Mitchel [illegible] employée par M. [illegible]. Elle est bien connue en ville et a été [illegible]
[illegible]
HOGART & ROLEY.
[illegible] rue Gravier, ou à [illegible] GUSTAVUS CALHOUN aux Natchez.

[illegible] EUROPÉENS ET AUTRES, TERRES A VENDRE
[illegible] terres situées dans le comté de Marion, Etat du Tennessee, et près de la rivière de ce nom, d'une qualité excellente, propres à la culture de [illegible] offertes à des prix et conditions raisonnables. S'adresser, pour plus amples renseignemens, au soussigné. GIFFARD.
[illegible] Antoine, à la terre nouvellement établie dans [illegible] appartenant à M. Courvois [illegible] 31oct—6m

TATOUT Frères,
No. 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse,
REÇOIVENT par les derniers arrivages de France et du Nord, un grand assortiment de marchandises [illegible] bon marché pour leur argent [illegible].
[illegible]
31 mars

AUX DAMES!
Modes nouvelles de printemps, marchandises fraîches et du dernier goût, d'importations directes, à vendre en gros et en détail, au No. 61 rue de Chartres. Robes de Paris, articles de printemps, nouveau genre, 10 caisses de mousselines imprimées, brochées, ginghams, barèges de deuil, voiles de dentelles, gants de nouveau genre, rubans, plumes, fleurs, bonnets, chapeaux de paille d'Italie et riz sparterie, &c. écharpes, cols chemisettes, barège, organdie, bas d'Ecosse, batiste, broderies, &c. &c. STILLMAN & Co.
16 mars—2 m 61 Chartres

OMBRELLES.
300 douzaines Ombrelles Polka, nouveau style, figurées et rayées; petites ombrelles marquises pour demoiselles; à franges [illegible] De la Reine de Chine, de toutes nuances et les plus choisies qui aient jamais été importées de France. A bas prix, pour du comptant, chez STILLMAN & Co. 61, Chartres
☞ Les Dames feront bien de venir examiner ces articles avant d'acheter ailleurs. 16 mars—2m

EAU DE VIE DE PECHE—25 barils en magasin et à vendre par SMITH BRYAN,
8 [illegible] 20 Douane

[illegible]

CET établissement, qui n'a pas encore [illegible] d'existence, a pris un développement rapide [illegible] plan tracé par ses fondateurs, MM. MERVOYER, WYNDHAM et EVERETT. Un enseignement solide et régulier, un élan nouveau imprimé à l'étude des langues anciennes, l'attention scrupuleuse des directeurs à ne s'adjoindre que des hommes connus et voués par état à l'enseignement, l'importance attachée à la stabilité du personnel, sa prépondérance légitime assurée à la langue anglaise, ont mérité au Lycée d'Orléans la place honorable qu'il occupe aujourd'hui parmi les institutions académiques du Sud de l'Union.
L'Enseignement comprend les langues latine, grecque, anglaise, française et espagnole; l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, la physique, l'astronomie, la littérature, la philosophie, l'histoire, la géographie et la tenue des livres.
Toutes les branches, excepté la langue française, s'enseignent généralement en anglais.
Tous les cours de latin, de grec, d'anglais, de français, d'espagnol et des mathématiques se font tous les jours, ceux des autres branches ont lieu trois fois par semaine.
Le corps enseignant se compose des directeurs MM. MERVOYER, WYNDHAM et EVERETT et de trois professeurs adjoints auxquels la confiance publique est depuis long temps acquise.
Hors des classes, les élèves s'acquittent de leurs tâches sous les yeux de deux préfets d'études spécialement chargés de surveiller leur travail et de maintenir le bon ordre dans tous leurs exercices.
Jaloux de répondre autant qu'il est en eux, aux encouragemens qui ont secondé leurs efforts, les directeurs ont introduit récemment d'importantes améliorations dans le matériel du Lycée. Un vaste édifice y a été construit et de nombreuses salles de classe convenablement disposées.
L'établissement est situé dans la partie la plus saine de la ville. Depuis sa fondation il a paru être à l'abri de toute espèce de maladie.
Les Directeurs ne tolèrent aucune intervention de la part des parens, en ce qui concerne les réglemens disciplinaires.
On n'admet que les enfans qui savent déjà lire et écrire.

Les pensionnaires paient,	$20 par mois.
Les demi-pensionnaires,	15
Les externes, pour les classes avancées,	12
pour les classes inférieures,	9

Les statuts et règlemens du Lycée se trouvent à l'institution et chez les principaux libraires de la ville.
27 janvier

COLLEGE DE MANDEVILLE.
LA confiance publique a déjà récompensé le dévouement des directeurs de cette institution. Le nombre des élèves y est plus considérable qu'on ne pouvait l'espérer d'après le court laps de tems qui s'est écoulé sous la direction actuelle. Le collège a été assez heureux pour se concilier des patrons parmi les citoyens les plus intelligents et les plus influents de la Louisiane.
Le succès du collège doit être attribué en partie aux avantages de la localité; les bâtimens en sont d'une vaste étendue et admirablement adaptés à leur destination. Un steamboat établit des communications régulières entre les élèves et leurs parents. La santé et la récréation des élèves sont favorisées par les bains du lac durant l'été et les promenades faites à l'ombre des bois voisins.
Mais ce n'est pas seulement à son heureuse situation que le collège doit sa prospérité. Le résultat des derniers examens a prouvé que les directeurs ont réussi dans le choix des professeurs et que la confiance du public leur a été accordée à juste titre.
Pour la mériter encore davantage ils viennent d'ajouter à leur personnel de professeurs, qu'ils conservent tout entier, Mr. Roe, dont le nom est déjà favorablement connu du public.
La lingerie sera tenue par une personne capable, dont Mme McManus surveillera, en outre, le travail. Mme McManus a bien voulu se charger, en outre, de ces soins maternels dont les jeunes enfants peuvent difficilement se passer.
FÉLIX McMANUS,
10 jan President.

COLLEGE MAÇONIQUE.
Etabli sous le patronage de la Grande Loge du Kentucky.
CETTE institution florissante, ayant le pouvoir de conférer les degrés universitaires, offre aux habitans du Sud les plus grands avantages. Elle est située dans une des plus belles parties du Kentucky, à Lagrange, comté de Oldham, à 25 milles de Louisville, 18 de Shelbyville, 30 de Francfort et 8 de Westport, sur l'Ohio. La ville contient environ 300 habitans, et la société y est établie sur de solides bases, intellectuelles et morales.
Le cours d'études embrasse les mathématiques, les langues anciennes et modernes, la philosophie et l'histoire naturelle. La *Faculté* est composée du Proviseur, qui professe les sciences morales, d'un professeur de mathématiques, d'un professeur de langues et d'un maître d'études chargé du département préparatoire. La haute réputation du Proviseur, les talens des professeurs qui le secondent, sont une sûre garantie de progrès pour les élèves.
Les prix sont très modiques, savoir:

Département préparatoire, par année,	$12
Classes du collège par année,	30
Pension, blanchissage, &c. par semaine, de $1 50 à 1 75.	

D'après ce chiffre, on peut s'assurer que pour un élève, l'année scholastique de 10 mois coûtera, pour l'enseignement, la pension, logement, blanchissage, éclairage et chauffage, une moyenne de $76.
Pour plus amples informations, s'adresser au
Révérend J. R. FINLEY, A. M. Proviseur.
S. A. W. GAZLAY, secrétaire.
Ou à James G. Blair, agent pour la Louisiane, chez MM. Rayburn Scott & Cie, No. 80 rue du Camp, Nlle. Orléans.
Références—Martin Owen & Co., Maunsel White & Co., capt Grayson, A des E. [illegible] Reyburn, Scott & Co. N. Orléans; Amos Adams, Esq. Baton Rouge, La.; Thomas R. Patten, Esq. Lac Providence, La.; Rev. M. M. Henkle, Nashville, Tenn.; Rev. C. B. Parsons, St. Louis, Mo.; Wm. Stewart, Esq. Charles Loden, Esq., Louisville, Ky.; Mason Pilcher, Esq., Bayou Teche, Attakapas.
29 déc—6m

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Pensionnat de jeunes Demoiselles,
Dirigé par Mme GRANET.
MADAME GRANET a l'honneur de prévenir les parens, que depuis le 15 novembre, son institution a été transportée de la rue Bourbon au No. 86, RUE DE LA DOUANE, entre ROYALE et BOURBON.
Ce nouveau local répond, mieux encore que celui qu'elle a quitté, à toutes les exigences d'un pensionnat de demoiselles. Une belle maison dont les vastes appartemens offrent toutes les ressources désirables pour les classes et les dortoirs, une grande cour bien aérée et parfaitement fermée où les élèves peuvent prendre leurs récréations, tels sont les avantages qui ont décidé Mme GRANET, et qui seront sans doute appréciés par les parents.
Mme GRANET, secondée par sa fille aînée, exerce une surveillance toute maternelle sur les élèves qui lui sont confiées. Les élèves pensionnaires sont traitées à tout à fait au sein de sa famille et ne néglige rien pour leur donner une tenue convenable et de bonnes manières.
L'instruction, donnée dans le pensionnat de Mme GRANET, est des plus complètes et des plus soignées. La lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, la géographie, la mythologie, l'histoire, la littérature, les sciences, y sont enseignées par des professeurs qui ont fait leurs preuves. Citer MM. Theillard, Hy. Nores et Lord, c'est donner la certitude que tous ces cours en anglais, en français, sont faits avec une conscience et un talent qui ont été assurés le succès.
Des instructions religieuses sont faites dans l'institution par M. Lesne, et les jeunes personnes sont préparées à la première communion.
La musique est l'objet d'une attention toute spéciale des cours de solfège et de chant qui sont fort suivis et qui ont déjà donné les résultats les plus heureux, sont professés par M. Brocard qui fait faire à ses élèves de rapides progrès. Chaque mois ont lieu des examens auxquels assistent les parents des jeunes élèves. M. Brocard donne aussi des leçons particulières. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme E. Granet.
M. Devoti donne des leçons de danse. 29oct—6m

INSTITUTION DE DEMOISELLES,
(PENSIONNAT-EXTERNAT.)
Fondée en 1832 par Madame Lefrès,
Et dirigée depuis 1840 par
MADAME DESRAYAUX,
RUE DES REMPARTS, ENCOIGNURE BIENVILLE.
L'INSTRUCTION reçue dans cet établissement s'étend, depuis la lecture et la grammaire, jusqu'aux notions générales et raisonnées de littérature et de sciences, indispensables à toute bonne éducation.
L'enseignement des différentes branches est à un parlage.
LE FRANÇAIS, L'HISTOIRE, LA LITTÉRATURE, L'ARITHMÉTIQUE et les élémens de SCIENCES sont professés par M. A. DESRAYAUX, qui y consacre tout son temps.
L'ANGLAIS est sous la direction de MADAME DESRAYAUX. Le docteur MACAULEY en professe la partie philosophique et littéraire.
L'enseignement élémentaire et la surveillance sont confiés à plusieurs dames, et plus spécialement à deux anciennes élèves de l'Ecole Royale de St. Denis, formées par leur éducation même aux habitudes de régularité et d'ordre.
L'ANGLAIS et le FRANÇAIS sont également cultivés; et le mélange des élèves créoles et américaines donne à toutes une occasion continuelle de langage pratique.
La MUSIQUE (piano, solfège et chant) est aussi sous la direction de MADAME DESRAYAUX, aidée de quelques dames, notamment de MADAME BERBIGUIER, dont le nom est connu du monde musical.
La direction veille à l'accomplissement des devoirs religieux pour les élèves pensionnaires. Un prêtre, autorisé par l'évêque, vient, deux fois la semaine, faire une instruction religieuse dans l'établissement, et préparer à la première communion, qui est l'objet d'un soin spécial.
Les examens de MUSIQUE ont lieu, comme les années précédentes, de novembre en avril, le premier samedi de chaque mois, à 6 heures P. M.
Vers la fin de mai, examen général et distribution de prix.
CONDITIONS.

Pension et instruction générale,	par mois,	$25
Do. do. avec blanchissage,	do.	30
Demi pension,		16
Externes,		11
Piano,		12
Solfège,		2

COLLEGE DE ST.-VINCENT,
AU CAP GIRARDEAU, ETAT DU MISSOURI.
CE COLLÈGE, auquel la législature de l'Etat du Missouri a accordé, en 1843, une charte et des privilèges universitaires, occupe un des sites les plus charmans qui se trouvent sur le Mississippi; il est situé à quarante milles au dessus de l'embouchure de l'Ohio et domine les deux rives du fleuve. Quarante acres avoisinantes appartiennent au collège, qui possède, en outre, à un mille et demi du village, une maison de campagne où les élèves peuvent aller passer leurs jours de récréation.
LES DIFFÉRENTES BRANCHES D'ENSEIGNEMENT se composent de la lecture, de l'écriture, de la grammaire, de l'histoire, de la rhétorique, de la poésie, de la mythologie, de la géographie, de l'usage des globes, de la tenue des livres, de l'arithmétique, de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie rectiligne et sphérique, de l'arpentage, de la levée des plans, de l'astronomie tant théorique et pratique; des langues française, espagnole, allemande, italienne, latine et grecque; de la philosophie morale et naturelle, de la botanique et de la chimie, de la musique et du dessin.
Le Collège de St. Vincent possède un cabinet de physique. L'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand et l'italien ne sont enseignés que par des professeurs dont chacune de ces langues est l'idiome maternel.
L'année scholaire commence le second lundi de septembre et se termine le dernier jeudi de juillet; c'est à cette dernière époque que l'examen annuel a lieu, que les prix sont distribués et les degrés conférés.
Le prix pour la pension, le logement, l'enseignement, le blanchissage et les soins de médecin est de $150 par an, payable par moitié au commencement de chaque semestre. On exigera une somme $10 en sus pour l'enseignement des langues espagnole, allemande ou italienne; et autant pour l'étude de la physique et de la chimie, afin de remplacer les instrumens brisés ou mis hors de service. On devra aussi payer une somme de $8 par an pour fourniture de lit et de matelas. La musique ou le dessin coûteront $25 par an.
Les parens qui désireront que le collège fournisse des vêtemens à leurs enfans, devront déposer à cet effet une somme suffisante entre les mains du trésorier.
Les parens et les tuteurs recevront à la fin de chaque semestre un bulletin constatant l'état de santé et les progrès de leurs enfans ou de leurs pupilles.
Les parens qui résident en pays étranger, voudront bien nommer un agent responsable à la Nouvelle-Orléans ou à St. Louis.
Pour plus amples informations s'adresser à
J. AD. ROZIER, avocat, agent du Collège, rue St. Charles, No. 13.
N. B.—Le révérend P. Chandy, agent du Collège, partira dans les derniers jours du mois de mai prochain, pour se rendre au collège. 17 avril—1m

A VENDRE par les soussignés:
200 colis sucre raffiné de Boston, en pains, morceaux et en poudre.
25,000 sacs en pitres, de deux boisseaux et demi;
1,000 colis thé noir, impérial et poudre à canon;
1,000 barils maquereaux.
450 caisses excellent blanc de baleine, New Bedford.
40 surons indigo, 100 caisses savon steamboat;
750 barils clous de Boston;
50 barriques riz de la Caroline.
31 mars NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

DIVERS—3000 galons huile de blanc de baleine d'hiver épurée. 3000 do huile de baleine; do 2000 do épurée. 50 barils huile des Tanneurs; 600 caisses blancs de baleine New Bedford et Boston; 300 caisses chandelles de composition, 100 do de l'Etoile; 300 caisses savon extra No. 1; 50 boites thé, Poshong; 1000 barillets clous assortis; 800 barillets blanc de plomb No. 1, et extra et pur; 50 demi-tierçons noire anglaise, à vendre par
19 mars LEONARD STURTEVANT & Co.
19, Vieille-Levée.

AVIS AUX MILITAIRES.
LES membres du YANKEE BAND, informent respectueusement les militaires de la Nouvelle-Orléans, qu'ils se sont formés en corps qui sera connu à l'avenir sous le nom de NEW-ORLEANS BRASS BAND, et que s'étant pourvu d'un bel uniforme, ils seront à même de faire de la musique pour les militaires, les corps civils, les bals, réunions et sérénades.
On pourra laisser un mot au magasin de musique de M. John Lardner, No. 47, rue de Chartres, à celui de M. B. Casey, encoignure Commune et Camp, ou chez M. C. Hopf, chef d'orchestre du corps, No. 207, rue Conti, et le corps de musique se rendra au lieu et à l'heure qu'on désirera l'avoir. 21 jan—6m

LIQUEURS DU PAYS—30 barils eau de vie de New-York, 20 do genièvre du pays, à vendre par
8 av SMITH BRYAN, 20 Douane

[illegible]
[illegible] son assortiment consiste en partie des articles suivants:
Jaconat et Organdis français;
Barège nouveau genre, Balzorines et Gingas,
Robes brodées pour bal, en Tarlatane et Mousseline suisse.
Soieries et Satin riche pour robes, pour Chapeaux et Florence en couleur.
Gros de suisse noir, et noir bleu, soie d'Italie.
Toiles d'Irlande, toiles à draps, nappes et serviettes damassées.
RUBANS POUR CHAPEAUX ET BONNETS, TAFFETAS ET SATIN, un assortiment complet.
Crêpe et crêpe lisse, noir et couleur.
Barège vert, et voiles de différents genres.
BOMBAZINES ET ALPACCA.
Aussi un grand assortiment de MARCHANDISES BLANCHES, DENTELLES, TOILES, BRODERIES, &c &c, aussi un complet assortiment d'articles pour MODISTES, CHAPEAUX ET PAILLE DE TOUT GENRE.
Fleurs artificielles, FRANÇAISES ET AMÉRICAINES.
Tient aussi constamment en vente, GANTS ET MITAINES de toute espèce, et qualité.
Bas de laine, filoselle, coton et soie.
Jupons blanc, rayé et façonné.
SCHALES ET CRAVATTES fantaisie; et une grande variété de marchandises, tenu dans ce genre.
C. Y. Jr, recevra par chaque navires, de nouvelles marchandises de saison, achetées aux ENCANS DE NEW-YORK.
9fév

HABILLEMENS D'ÉTÉ DU DERNIER GENRE.
ALFRED MUNROE, rue des Magasins, No. 34, a reçu par les derniers arrivages, un grand assortiment d'Habillemens d'été, faits dans le meilleur genre et avec les meilleurs matériaux. Les acheteurs sont priés de venir examiner ce stock avant d'aller acheter ailleurs.
HABITS
En mérinos, habits de toilette, levites, paletots, levites écourtées, et habits-sacs, de toutes qualités, dont une partie supérieure à tout ce qui a été importé ici; alpacca, croton, paramatta, cachemirette, toile à carreaux; habits en toile écossaise, en toile Union &c. &c.
PANTALONS
En mérinos d'excellente qualité, en paramatta, drap d'été, croton, cachemirette, cotonnade française et américaine, en coutil fil français, en toile à carreaux, en toile Union et drill de fil blanc.
GILETS.
En satin noir et couleur fantaisie, soie légère, piqué de Marseille blanc, uni et rayé, châlie à petits dessins; ainsi qu'un bel assortiment de gilets en piqué de Marseilles, en couleurs, bombazin noir, soie de reps, &c.
CHEMISES ET ARTICLES DE FANTAISIE.
Chemises en coton, avec devants en toile, chemises en toile tout fil, idem rayées avec devants en toile, id. rayées tout fil, idem mousseline rayée, idem guingham et calicot; chemises de peau et caleçons en coton, soie, mérinos, toile et mousseline; chaussettes, mouchoirs, cravates, bretelles, soie et coton, parapluies &c. &c.
☞ Ce magasin n'a qu'un prix invariable.
18 mars ALFRED MUNROE, 34, Magasins

COMESTIBLES, VINS

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Stratford, capitaine Robson, venant de Bordeaux:

40	barriques Vin rouge	St. Emilion;	
12	do	do	St Julien Médoc;
8	do	do	Château Margaux;
4	do	do	Château Lafitte;
4	do	do	Château Léoville;
25	demi bques.	do	St Emilion;
9	do	do	St Julien Médoc;
9	do	do	Château Margaux;
9	do	do	Château Léoville;
27	do	Vin blanc	Sauterne;
27	do	do	Barsac;
27	do	do	Haut Sauterne,
26	do	do	Haut Barsac;

200 caisses par 12 bouteilles vin rouge St Julien Médoc; 51 do 24 1/2 do do do;
18 tierçons Vinaigre de vin blanc;
85 caisses Absinthe de Vernon & Lecoultre;
65 caisses Cerises de Chauvet & Clermont; 50 do Liqueurs fines, surfines et superfines; 12 do Curaçao, grand et petit modèle; 10 do Kirchenwasser; 30 do Fruits à l'eau de vie; 3 do Anisette superfine; 24 do Sardines à l'huile de Camus; 2 do petits Pois au beurre; 3 do Cèpes à l'huile en boites, 2/3 et demi boites; 1 do Câpres à bouteilles; 1 do étiquettes St Julien Médoc 1840; 100 paniers de 6 bouteilles Guignolet; 30 do de 100 bouteilles vides; 300 caisses de 12 bouteilles vides; 150 milliers Bouchons longs et demi longs; 1 demi-pipe vieille Eau de vie de Cognac; 3 barriques contenant des plants de vignes.
24 mars NUMA LACOSTE,
103, rue Royale

EN débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
25 boites Truffes du Périgord;
50 demi boites do do;
7 caisses Patés truffés; 167 boites petits Pois.
1444 boites, demi et quart de boites Sardines à l'huile.
20 caisses Fruits au jus, 1 dito Cèpes à l'huile;
4 barriques vieux Vin blanc Haut Sauterne;
27 barils do do do;
23 barriques do rouge Médoc et St Julien.
80 do do do Montferrand.
500 caisses Vin rouge St. Estèphe Médoc;
48 do do Lafitte;
46 do Vin blanc Sauterne 1822.
23 do do Hermitage, qualité supérieure,
48 do Vin rouge Chambertin, dito.
7,500 Bouteilles vides, en paniers de 150 chaque.
4 av CHS. DUFOUR, 11 Conti.

A VENDRE par les soussignés, pour clore diverses factures,
94 caisses véritable Kirch de Suisse;
200 paniers Anisette surfine de Bordeaux;
50 paniers Guignolet d'Angers;
100 mille bouchons fins et pointus;
100 mille bouchons fins ordinaires;
50 caisses Eau de fleurs d'oranger;
10 estagnons Eau de fleurs d'oranger;
20 caisses liqueurs assorties, 1/2 et 1/4 de bouteilles,
80 boites peintures verte de Paris.
5 jarres de vernis.
58 douzaines chemises de Mulhause, en couleur.
100 paires de bottes françaises;
100 chapeaux de soie. DUDOUYT & TEULADE,
20 mars 13, rue Toulouse.

DIVERS—16 barriques huile de blanc de baleine d'hiver, épurée; 300 tambours figues de Smyrne, 5 tierçons huile de baleine épurée, 200 douzaines seaux peints; 500 onces quinine; 30 surons indigo Caraccas, 1ere qualité; 100 barils sel d'Epsom raffiné, de Baltimore; 50 barillets salpêtre raffiné, 10 barriques garance allemande, 200 douz. gobelets Nouvelle Angleterre; 50 quarts vin d'Oporto, véritable; 50 dito vin de Madère et de Marseille, à vendre par
W. F. VREDENBURGH & Co,
4 mars 90 Vieille Levée

LIQUEURS—Le soussigné a reçu par les derniers arrivages et a en magasin:
50 barils brandy du Nord; 30 do genièvre marque double ancre, 25 do genièvre de Rock Spring; 100 do eau de pêche supérieure, de Baltimore; 20 barils vieux whiskey de Monongahela, 20 do whiskey de Seigle; 12 do vieux whiskey Bourbon; 10 barils huile pour tanneurs, à vendre par
9 fév SMITH BRYAN, 20 Douane

A VENDRE par le soussigné les articles suivants:

50	Barriques de vin rouge	de	St Julien,
35	do	de	St Emilion,
20	do	de	St Estèphe
20	do	de	Margaux;
30	demi barriques do	de	Pauillac;
30	do do	de	Margaux;
50	do de vin blanc,	de	Haut-Sauterne;
200	Caisses de 12 bouteilles de vin rouge, Médoc;		
200	do do	de	Margaux;
50	do de vin blanc,	de	H-Sauterne;
25	do de 24 demi bouteilles,	de	do
6	Futailles Eau de vie de Cognac fine Champagne très vieille;		
30	Caisses Cerises à l'Eau de Vie;		
50	Paniers d'huile d'Olives;		
10	Caisses prunes à l'Eau-de-Vie		
50	Balles de bouchons, diverses qualités,		
5	Futailles fil à voile en petites pelottes;		
10	Caisses de 48 demi boites Sardines à l'huile;		
50	paniers de 100 chaque, bouteilles vides &c.		

14 fév EDOUARD BARRONDE, 8 rue St-Louis

EN magasin et à vendre par le soussigné:—125 caisses kirsch 1ere qualité, 100 caisses absinthe suisse (Sauvageot & Bruneton) 25 caisses vieux Madère, 24 demi bouteilles à la caisse; 50 caisses Curaçao de Hollande, 40 caisses Marasquin de Zara; 250 caisses muscat de Frontignan, 200 paniers huile de Flagniol en grandes bouteilles de 24 onces et demi bouteilles, 150 paniers huile de Bordeaux, grandes bouteilles; 300 caisses liqueurs.
9 mars S V BARRETT, 22 Vieille Levée et 21, Gravier

A VENDRE par le soussigné au débarquement du Queen Victoria, du Havre,
1 caisse Barrèges hautes nouveautés.
2 do coutils fils. do
3 do mousselines blanches Suisses.
2 do chapeaux paille de riz et d'Italie.
L. H. RICHARD, 33, rue la Douane,
2 mars au premier, encoignure Chartres

DROGUES ET MEDECINES.
REÇU par le navire Hargrave, venant du Havre, et en débarquement, savoir,
Quinine française—drawback;
Sangdragon; pois d'Iris;
Papier d'Albespeores; dito de Vée;
Bougies et sondes assorties en g. élastique;
Valérianate de zinc;
Lactate de fer; 20 caisses savon de Castille;
Capsules de Mothes;
Pilules de Raquin, dito de Vallet; dito de Lartigue;
Grains de santé de Frank;
Biberons Darbo; sondes de Mayor assorties;
Poudre ferrugineuse de Quineville;
Sirop de Brillant; dito de Lamouroux;
Elixir de Guille—à vendre chez
BERTRAND & SISOS,
4 avril Encoignure Royale et Bienville

SALSEPAREILLE—20 balles salsepareille, à vendre par
BERTRAND & SISOS,
4 avril Encoignure Royale et Bienville

VIN DE WERMOUTH—10 caisses, à vendre chez
BERTRAND & SISOS,
4 avril Encoignure Royale et Bienville

TOILES—Un assortiment général de Toiles d'Irlande 4/4 et 7/8, en pièces et demi dito; Toiles à draps; Brin de fil à moustiquaires, &c. à vendre par
30 m VANCE & LEPPER, 94 Bienville

DENIS COUTEAUD, MARCHAND-TAILLEUR, No. 35 encoignure Vieille Levée et Bienville, a l'honneur d'informer ses amis et le public que s'étant assuré les services de M. Picot, si avantageusement connu en ville, il continuera, comme par le passé, à faire toutes espèces d'habillemens qui sous le rapport de la coupe et du fini ne laisseront rien à désirer. Ses prix sont des plus modérés.
Il a aussi le plaisir de faire savoir à ses nombreux amis qu'il vendra aux prix les plus réduits, les articles suivans, provenant des derniers arrivages d'Europe et du Nord.:
Paltots, Redingotes, Pantalons, Gilets, Chemises, &c.
19 jan—90

HABILLEMENTS D'ÉTÉ.
EMPORIUM DU SUD, 122, RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE.
JE reçois maintenant, directement des manufactures de New-York, les articles ci-après, par les navires Orléans, Vicksburg et Oswego;
HABITS ET REDINGOTTES de drap d'été, noir, brun et de fantaisie, mérinos et cachemire d'été.
HABITS DE TRAVAIL en mérinos et différentes étoffes de fantaisie.
PANTALONS en mérinos, coutil fil, ginga, etc., que je vendrai bon marché pour du comptant.
JOHN BELLOW, Jr.
P.S.—La coupe et la façon de ces habits ne peut pas être surpassée en cette ville. 12 mars

BOTTES, Souliers et Brodequins—54 caisses en débarquement de la barque Thaetus, comprenant un assortiment complet de marchandises pour la saison, à vendre par R G HOBBS,
4 avril 18, Douane.

$35,000 D'HABILLEMENS EPAIS, A VENDRE, à des prix bien au-dessous de tous ceux payés jusqu'à présent à Nouvelle-Orléans, au No. 34, rue des Magasins.
27 jan ALFRED MONROE.

DIVERS—4 barils Casse; 15 caisses vin du Rhin; 1 caisse moutarde française; noir animal en poudre; 5 barils vieux cognac 1810 et 1825, à vendre par
Th. BAILLY BLANCHARD,
17 mars—15 99, rue de la Douane.

CHAPEAUX—2 caisses chapeaux, feutres, noirs et gris castor et chapeaux de soie, à vendre par
TH BAILLY BLANCHARD,
17 mars—15 99 rue de la Douane

Plomb en Feuilles, et Tuyaux en Plomb, Patentés.
LE soussigné a continué à manufacturer des tuyaux en plomb, pour lesquels il a obtenu un brevet, et appelle l'attention des planteurs et autres sur l'avantage que possèdent ces tuyaux, qui offrent de grandes facilités pour conduire l'eau d'une grande distance, soit des sources unies ou des pompes. Les habitans de la côte peuvent facilement obtenir toute l'eau qui leur est nécessaire, en faisant usage de ces tuyaux. On peut les faire de toute dimension, depuis un quart de pouce jusqu'à quatre pouces, selon qu'on le désire. C'est sans contredit le conducteur le moins dispendieux.
On peut remettre les ordres au manufacturier, qui les remplira sous le plus bref délai.
W. W. THOMPSON, à St. Louis (Missouri)
ou à ses agents, KENNETT & DIX,
23 oct—1an 71, Rue Poydras, Nlle-Orléans.

[illegible] ELLE
La 1ère représentation de:
LES MOUSQUETAIRES.
Drame nouveau en 5 actes et 12 tableaux, précédé de l'Auberge de Bethume, prologue, par A. Dumas.
Décors nouveaux peints par M. Devalle, costumes nouveaux.
☞ On commencera à six heures et demie.

M. LEOPOLD DE MEYER informe respectueusement le public que son second Grand Concert aura lieu à la salle St. Louis, LUNDI PROCHAIN, 20 avril 1846. Il exécutera des morceaux choisis du Carnaval de Venise, Lucie de Lammermoor, la célèbre Marche Maroquaine, et des improvisations sur des airs Russes.
M. DE MEYER sera assisté par M. ORLANDO GUILMETTE.

PROGRAMME.
PREMIÈRE PARTIE.

1o. Ariette chantée par M. Guilmette,	Giulio Alary
2o. Improvisation sur des airs Russes (à la requête générale) composées et exécutées par	Léopold de Meyer
3o. Romance chantée par M. Guilmette.	Masini
4o. Fantaisie et variations brillantes sur un thème de Lucie de Lammermoor, composées et exécutées par	Léopold de Meyer

SECONDE PARTIE.

1o. Cavatine chantée par M. Guilmette,	Bellini
2o. Le Carnaval de Venise (à la requête générale), composée et exécutée par	Léopold de Meyer
3o. Ballade Allemande, chantée par M. Guilmette,	Weber
4o. La Marche Maroquaine, composée et exécutée par	Léopold de Meyer

M. LEOPOLD DE MEYER invite respectueusement les messieurs et les dames qui désirent connaître son doigté, à s'approcher du piano.
M. LEOPOLD DE MEYER exécutera sur deux grands pianos de la célèbre fabrique d'ERARD de Paris, et pour l'accompagnement, il se servira d'un instrument de la fabrique de Conrad Meyer, de Philadelphie.
Billets d'entrée, une piastre. On peut en obtenir dans les principaux magasins de musique, aux hôtels St. Charles et St. Louis et à l'entrée de la salle le soir du concert.
☞ Les portes seront ouvertes à sept heures moins un quart. Le Concert commencera à huit heures.
18 avril—2

THEATRE ST. CHARLES.
LUDLOW & SMITH, DIRECTEURS.
LE public est respectueusement informé que le célèbre DR. VALENTINE, et le fameux SIGNOR BLITZ, ont été engagés et donneront leurs représentations extraordinaires, durant une semaine, à dater de
VENDREDI SOIR, 17 AVRIL.
(Il y aura changement de spectacle à chaque soirée.)
RÉUNION DE TALENTS DU DR. VALENTINE ET DU SIGNOR BLITZ.
Première Partie.
Le DR. VALENTINE, le premier mime du monde, jouera les personnages les plus burlesques et excentriques, avec intermède de récits comiques, chansons, etc.
Seconde Partie.
Le SIGNOR BLITZ, savant professeur de nécromancie, et le ventriloque le plus célèbre du siècle.
La soirée finira par le tour de la danse des six assiettes.
Prix d'entrée: Premières et parquet 50 cents, secondes et troisièmes 25 cents, galerie, gens de couleur 25 cents.
On ouvrira les portes à sept heures et demie et on commencera à huit heures précises. 16 avril—6

Raquettes! Raquettes!!
CES parties intéressantes vont commencer, et dimanche, dix neuf du courant, aura lieu la première de l'autre bord, à Alger, elles se continueront tous les dimanche et lundi pendant toute la saison, et commenceront à trois heures jusqu'à la nuit.
Les steamboats ferry, de la première Municipalité, vis-à-vis la Halle aux viandes, feront le trajet pendant tout le temps que durera la partie.
On entre gratis aux jeux de raquettes. 16 avril

MARCHANDISES

MARCHANDISES SECHES,
FETTER & BOYD, No. 70, RUE GRAVIER,
VIENNENT de recevoir et offrent à vendre, AUX PRIX LES PLUS BAS, CINQ CENTS COLIS DE MARCHANDISES SECHES, DE SAISON, telles que:
Calicots d'un genre tout à fait nouveau.
Linon, jaconats de fantaisie, mousselines, guinghams, Robes balzorines, barèges et florentines.
Batiste blanche, jaconats, mousselines Suisse et en livres.
Toile d'Irlande, toile à draps et damassée, linge de table, serviettes, essuie mains, torchons, drapés de Russie, mouchoirs fil et coton, cotonnade, drilling, toile Hickory à raies, gambroons, coutil fil et coton à pantalons, coton du pays, blanc et écru, de 3/4, 7/8, 4/4, 5/4, 6/4 et 12/4.
Etoffes à moustiquaire, draperies, bretelles.
Rubans, dentelles, guimpes, mouchoirs soie, de fantaisie, mouchoirs de poche en coton et soie, cravates soie, bas, gants, caleçons et chemises, osnaburgs, coton Virginie, plaids bleus, idem rayés, ginga à tablier, coutil à matelas, ginga à fil, ginga à habit, guinghams à carreaux, couvertures, kerseys, jeans du Kentucky, lindseys, draps casimir, habillements d'été &c &c.
P. S. Les personnes qui ont à acheter feront bien de venir à ce magasin avant d'aller ailleurs.
13 avril FETTER & BOYD

LE soussigné devant bientôt partir pour l'Europe, prévient les Marchands de la ville et de la campagne, qu'à partir de ce jour, il vendra à des prix réduits, pour du comptant.
Il a maintenant en magasin et en débarquement du navire Octavius, du Havre:
Chapeaux de paille pour hommes,
Do do pour enfants,
Gants de filet, noirs et blancs, mitaines de filet, longues et courtes,
Gants fil d'Ecosse pour hommes,
Do do pour dames,
Chemises de couleur en belle qualité,
Chaussettes et gants fil écru,
Bas de coton blancs, pour dames et fillettes,
Coutil tout fil haute nouveauté,
Do do blanc, cotonnade française,
Mouchoirs batiste en fil,
Do do en fil d'Ecosse, éventails,
Rubans de satin et de taffetas, Prunelle noire,
Bas et chaussons d'enfants, mouchoirs imitation madras,
Bretelles sans couture, et autres qualités,
Jolies bourses en soie pour dames, corsets français,
Jupons en crinoline, cols de satin pour hommes
Cravates noires et couleurs, fil à cordonnier gris et jaune,
Cartes à jouer françaises et américaines,
Un bel assortiment de savons fins.
Papier rayé, peignes, agraffes noires et blanches, galons, coulisses, lacets de soie pour bottines, brosses, boutons, cuirs à rasoirs, boîtes à poudre, cordonnet en soie, en poil de chèvre et en coton, aiguilles, épingles, miroirs, lunettes, fil de Rennes, soie à coudre, colliers, bracelets, boucles coton, des à coudre, &c. &c.
O. TALAMON,
7 avril 44, rue de Chartres

DAVID & CHAPUS
93, RUE CHARTRES,
REÇOIVENT par les navires Florence, Franconia, Silas Holmes et Huguenot de New York, les marchandises ci après qu'ils vendront à des prix au dessous du cours, pour du comptant, savoir:
Indiennes des patrons les plus nouveaux et de toutes les largeurs, coton blanc 3/4 7/8, 4/4, 6/4 et 12/4 de toutes les qualités, jaconat anglais nouveaux dessins et organdies; balzorine et barège, Taglioni et Muzulman, mousseline suisse unie, à raies et à carreaux, desinde, batiste d'Ecosse; mousseline imprimée à raies et à carreaux, gants et mitaines filet tordu, bobinet noir et blanc mouchetés et à fleurs, Russie, osnaburg, nappes et serviettes en fil uni et damassé, dentelle en fil et en coton, do imitation valenciennes, rubans pour modistes, blanc et en couleurs, satins unis No. 1 1/2 à 12, chapeaux de paille pour dames, des formes les plus nouvelles depuis $1 à 2 50, nansou et percale blanche, toile de Paris, do d'Irlande en pièces et 1/2 pièce, cravates batiste pour hommes, (haute nouveauté) mouchoirs batiste de tous les genres et qualités, unis et à ourlets, à rivières et garnis, écharpes de barège, ombrelles superbes depuis $2 jusqu'à $7 la pièce, fil Marshall, blanc et noir, soie à coudre 1ère qualité, bretelles, foulards, fil blanc par 300 yards, percalines pour tailleurs, cotonnade fantaisie, log cabin, boutons, agraffes, coutil pur fil pour pantalons, aiguilles de Warin, et un grand assortiment de bas, chaussons, &c. 13 avril

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No 10, Rue du Canal.—(Paulding-Row.)
Entre les rues de la Vieille Levée et Chartres, Manufacture No 299, rue Broad, Newark, N. J.
ONT reçu par les navires Florance, Sartelle, Franconia et Silas Holmes, et offrent à DES PRIX EXTRÊMEMENT BAS POUR DU COMPTANT, l'assortiment de marchandises d'été, ci après détaillé:
HABITS—Noirs, en mérinos français, allemand et anglais, habits et levites paletots, sacs, levites écourtées, surtouts de bureau; levites et habits en cachemirette noir, gris et couleurs fantaisie, idem en alpacca, croating et tweeds d'été, idem uni, à carreaux et à raies, en coutil fil, idem en Union drill, en toile unie, ginga Union, cotonnade, lasting de fantaisie, coutil coton, jeans coton et gungham.
PANTALONS—En mérinos de tout genre, drap de mode, bombazin, lasting, drilling-fil, de fantaisie, en toile à raies et à carreaux, en casimir d'été, en cotonnade écossaise et unie.
GILETS—En satin noir et bombazin, satin et soie à dessins; piqués de Marseille fantaisie et uni, en cachemirette d'été, en valencienne et poile de chèvre.
CHEMISES—En toile, en coton avec devant de toile; en toile rayée, caliços, en coton uni, blanc et écrue, en tricot gris et blanc, en laine d'agneau et mérinos, en coton tricotté, écru et blanc.
CALEÇONS—Blancs et écru, coton tricotté, coton uni, toile blanche et écrue.
CRAVATES—En soie noir d'Italie, enguingham, en soie unie et toile. Bretelles en gomme élastique et soie. Chaussettes blanches et écrues.
Les habitans, marchands et détaillans sont respectueusement invités à examiner les marchandises ci-dessus avant de faire leurs achats ailleurs. Les quelques objets d'hiver qui leur restent sont offerts en vente à très bas prix et presqu'au coût.
10 av GARTHWAITE, PAYAN & Co

AU MAGASIN FASHIONABLE,
RUE DE CHARTRES No. 122.
LES soussignés reçoivent par les navires Queen Victoria et Leonidas, du Havre, leur assortiment de Marchandises de printemps et d'été. Leur sieur CORDEVIOLLE, maintenant à Paris, a porté les plus grands soins aux choix des NOUVEAUTÉS les plus récentes. L'attention des amateurs est sollicitée respectueusement pour les marchandises suivantes:
POUR HABITS.
Drap réduit noir, bronze, bleu, cap-de-Maure et autres couleurs de mode;
Cachemirettes Extra de toutes couleurs;
Mérinos de toutes les nuances.
POUR PANTALONS.
Casimirs d'été, grande nouveauté, noir, bleu et couleurs de mode;
Mérinos unis et façonnés, noir et couleurs de mode;
Coutils anglais et français, blanc et couleurs de mode, à dessins très variés, dernières nouveautés, provenant des meilleures fabriques.
POUR GILETS.
Bazin anglais, blanc extra fin; Bazin français, couleurs de mode, nouveaux dessins, à raies, à carreaux et cachemires de toutes les nuances;
Soies pour gilets d'été, de dessins assortis;
Cravates de batiste d'Ecosse croisée, nouveau genre;
Foulards vrai core, dessins nouveaux;
Caleçonade toile à corsets;
Gants de soie de toutes couleurs, de fil écru, de fil d'Ecosse, &c.; Bretelles de soie, &c.
12 mars CORDEVIOLLE & LACROIX.

No. 58, RUE DE CHARTRES.
LES soussignés informent leurs amis et habitués, qu'ils viennent de recevoir par les navires Monument, et Maria Cleaves, les marchandises ci-après:
Coutil français et anglais, blanc et en couleur, dernier goût, pour pantalons;
Bazin piqué, dit Feliciana, blanc et en couleur, dernier goût, pour gilets,
Mérinos noir et en couleur, pour habits et levites,
Drap de dame, anglais, noir et en couleur, pour levites,
Chaussettes en coton, anglaises,
Chemises françaises et cols de chemises,
Cravates en mousseline, françaises,
Bretelles françaises, en soie élastique.
Tapis de billard &c. &c.
Ils tiennent aussi un grand assortiment d'autres marchandises, qu'ils confectionneront, sur demande, dans les dernier genre de Paris.
25 mars L. A. & W. BARBARIN.

A VENDRE par le soussigné, les marchandises ci après, en débarquement du navire Stratford, venant de Bordeaux:
204 barriques vin rouge, de diverses qualités,
20 demi barriques et barils vin blanc haut Sauterne.
24 mars—30 G M LUCAS, 30 Bienville

CIGARES de la Havane—400,000 Cigares des meilleures manufactures, importés et à vendre à bas prix pour clore diverses factures, par
HEPBURN & TURPIN,
25 mars No. 11, rue Royale.

LIQUEURS ET IMITATION—100 colis eau de vie française, rhum de la Jamaïque, genièvre allemand en poinçons, pipes, demi, quarts, et huitièmes de pipes, à vendre par ROBERTS & HALL,
12 avril 75 Magasins

[illegible]
1o. Un jugement rendu à Paris contre Bertrand [illegible] femme, de la somme de francs 2,786 12 c.
2o. Un billet de S. Carrete, dû à Paris, de 1,495 38
3o. Huit billets acceptés par C. Barreau de 500 francs chaque 4,000 00
4o. Vingt-sept billets entre les mains de M. Graillepain Bezil à Paris, s'élevant à la somme de 53,786 00
Francs 62,067 46 c.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS,
18 avril—3 en 13 Shérif et Syndic

John D. Fisk vs. Gustavus Martel.
COUR DE DISTRICT—No. 24,786—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour du District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, mercredi 20 mai 1846, à midi: les esclaves ci-après désignés, savoir:
Betty, griffonne, âgée d'environ vingt-sept ans; et ses trois enfans Jefferson, âgé d'environ six ans, Henry, d'environ quatre ans, et Cornelius, d'environ trois ans, tous mulâtres.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
JOHN L. LEWIS,
18 av Shérif de la Paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 7857—M. M. & S. Kennedy vs. A. D. Lelou.—En vertu d'un ordre de Cour, daté du 16 avril courant, et à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente, samedi 25 avril 1846, à 10 heures du matin, sur les lieux, au magasin No. 180, rue Royale.
Le fonds dudit magasin, consistant en fleurs artificielles et les étagères et comptoirs dudit magasin.
Aussi:—Un lot de meubles &c.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant. JNO. L. LEWIS,
18 avril—3en5j Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de C. A. V. J. Belot.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.
JEUDI, vingt un mai 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du quinze avril 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de C. A. V. J. Belot, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:
Un lot de terre situé au faubourg Tremé, rue St. Claude entre les rues du Quartier et de l'Esplanade, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue St. Claude, sur 160 pieds de profondeur; ensemble les bâtisses y construites, consistant 1o. en une maison en briques, contenant trois chambres, une galerie, un cabinet et deux chambres dans les mansardes; 2o. Et en une cuisine briquetée entre poteaux contenant cinq chambres.
Un autre lot de terre attenant au précédent, mesurant environ 30 pieds de face à la rue St. Claude, sur 90 pieds de profondeur; ensemble les bâtisses en briques et à étage y construite, contenant quatre chambres.
Deux lots de terre situés au faubourg Franklin, désignés les Nos. six et sept de l'îlet No. soixante-quatre, sur un plan particulier fait par L. J. Pilié, le seize septembre 1833, déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire en cette ville; les dix deux lots ayant les dimensions suivantes, savoir: le No. six, attenant au No. sept, mesure 35 pieds 6 pouces de face à la rue d'Espagne, sur 118 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et le No. sept mesure aussi 35 pieds 6 pouces de face à la rue d'Espagne sur 118 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions de la vente: Un tiers comptant, un tiers à six mois et un tiers à douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
18 avril—3en30j Register des Testaments

Succession de Jean Canou.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.
MERCREDI, vingt neuf avril 1846, à quatre heures P. M., à l'hôtel Washington, au Lac Pontchartrain, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du cinq mars 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de Jean Canou, les propriétés ci après décrites, savoir:
Tous les droits, titres et intérêts du défunt dans une maison à étage, bâtie sur pilotis au bord du lac Pontchartrain et faisant face au chemin de fer; le rez de chaussée disposé en un seul salon dans toute sa largeur et sa longueur, l'étage divisé en cinq appartements, une maison basse dans la cour divisée en trois chambres et une cuisine, le tout construit en bois.
Tous les droits, titres et intérêts du défunt dans une maison basse, bâtie en bois, d'environ quarante pieds de façade divisée en deux pièces, avec une petite cuisine dans la cour.
Conditions, comptant. W. F. C. DUPLESSIS,
18 av—3en15j Register des Testaments

François Dubois vs. C. P. de Armas et al.
COUR DE DISTRICT—No. 24,567—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, le mercredi, 29 avril 1846, à midi,
Le lot de terre, d'un certain terrain, et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Municipalité No. 1 de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Dauphine, Conti et Bourbon, et formant l'encoignure des rues Dauphine et St. Louis, mesurant au pied américain, cinquante trois pieds trois pouces et demi de face à la rue St. Louis, sur quatre-vingt un pieds neuf pouces six huitièmes de profondeur et face à la rue Dauphine.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Cette criée étant la seconde et dernière, le tiers, indivis de la dite propriété sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit; l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
JOHN L. LEWIS,
10 avril—3en15j Shérif de la Paroisse d'Orléans

J. B. Maurel subrogé aux droits de Eugénie Dencuir épouse de Chapon vs. Joseph C. Jouis.
EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable H. Pedesclaux juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 24 avril, 1846, à midi, à mon magasin de dépôt passage de la Bourse, entre les rues St-Louis et Conti,
UN LOT DE MONTRES. Saisies dans l'affaire ci dessus.
Conditions—comptant C. CLAIBORNE,
13 av Marshal

Cretin vs. Mme Louisa
EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable H. Pedesclaux juge conseiller de la Cour de Cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente publique le 24 avril 1846, à midi, à mon magasin de dépôt, Passage de la Bourse, entre les rues St Louis et Conti
Un lot de meubles
Saisi dans l'affaire ci-dessus—Conditions, comptant
13 avril C. CLAIBORNE, marshal.

Frank Copeuss vs Phelipe
EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable C. P. Jackson juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 25 avril 1846, à 10 heures A M. sur les lieux, No. 42, rue St Louis.
Le contenu d'un Restaurant
Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
13 avril C. CLAIBORNE, Marshal

Dans la Cour des Etats Unis pour le district de la Louisiane—James Dawson vs. la goëlette Nimble —No. 5257.
EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans cette affaire, j'exposerai en vente publique à l'Arcade de Banks, dans la rue des Magasins entre les rues Natchez et Gravier lundi prochain, le 20 avril, à midi, la goëlette Nimble ses agrès, apparaux et meubles, comme elle se trouve maintenant au nouveau Bassin.
Conditions—Comptant—payable au moment de l'adjudication.
Bureau du Marshal, le 15 avril 1846.
W. F. WAGNER,
15 av—15 16 20. Marshal des Etats-Unis.

AVIS.
IL a été conduit chez le soussigné, syndic de la deuxième section de la paroisse de Saint Bernard, deux CHEVAUX américains, un alezan, une étoile blanche au front, une petite bosse à la jointure du pied gauche de derrière; l'autre bai brun, crinière noire, le pied gauche de derrière blanc, ses jambes pelées, ferré des quatre pieds.
Un Cheval créole bai, front et museau blancs, étampe à la cuisse gauche A. F. Si les dits chevaux ne sont pas réclamés d'ici au 20 d'avril courant, ils seront vendus le même jour, à l'encan, à dix heures du matin, par le soussigné. Paroisse de St. Bernard, 3 avril 1846.
3avril—3en15j MANUEL SERPAS, syndic.

CONDUIT aux paves du deuxième district de la Seconde Municipalité, un PONEY, bai foncé, de quatorze mains de haut, crinière et queue longues, le pied gauche de derrière blanc et ayant une bosse sur le dos.
Si le dit cheval n'est pas réclamé d'ici au dix huit du courant, il sera vendu par L. E. Charbonnet, encanteur public. J. E. WINTER,
4 avril—3 en 10j capitaine

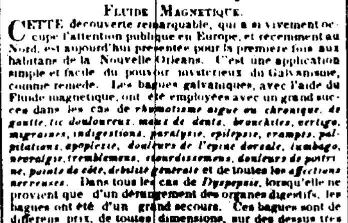

BAGUES GALVANIQUES.
FLUIDE MAGNETIQUE.
CETTE découverte remarquable, qui a si vivement occupé l'attention publique en Europe, et récemment au Nord, est aujourd'hui présentée pour la première fois aux habitans de la Nouvelle Orléans. C'est une application simple et facile du pouvoir mystérieux du Galvanisme, comme remède. Les bagues galvaniques, avec l'aide du Fluide magnétique, ont été employées avec un grand succès dans les cas de *rhumatisme aigu ou chronique, de goutte, tic douloureux, maux de dents, bronchites, vertigo, migraines, indigestions, paralysie, épilepsie, crampes, palpitations, apoplexie, douleurs de l'épine dorsale, lumbago, névralgie, tremblemens, étourdissemens, douleurs de poitrine, pointe de côté, débilité générale* et de toutes les *affections nerveuses.* Dans tous les cas de *Dyspepsie*, lorsqu'elle ne provient que d'un dérangement des organes digestifs, les bagues ont été d'un grand secours. Ces bagues sont de différens prix, de toutes dimensions, sur des dessus très ornés et peuvent être portées sans aucun inconvénient par la femme la plus délicate.

Ceinture, Bande, Bracelets galvaniques
Ces articles sont des modifications de l'invention, et sont recommandés dans les cas chroniques, où les bagues ne possèdent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à la ceinture, au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. On peut ainsi obtenir la puissance galvanique à quelque degré que ce soit et appliquer aux maux que cet agent peut guérir un remède d'une grande efficacité.

Fluide Magnétique, de Christie.
Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré que cette composition était une des découvertes les plus précieuses de la science moderne. Ce fluide possède la faculté remarquable de rendre les nerfs sensibles à l'action galvanique, et de causer par ce moyen la concentration de l'influence sur le siège de la maladie et de donner ainsi un soulagement rapide et permanent.

Emplâtres galvaniques fortifians, de Christie
Ces articles forment une addition importante aux bagues galvaniques, agissant d'après le même principe, mais offrant l'avantage d'une application plus locale. On trouvera en eux un grand secours, comme moyen immédiat de fortifier le système lorsqu'il est affaibli par la maladie ou par d'autres causes, de prévenir les rhumes et en général les affections de la poitrine.
N. B. De nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes, sont entre les mains du propriétaire et peuvent être examinés chez son agent.
Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts à son patronage par le Dr. Christie, dont l'unique agent autorisé dans cette ville, est la maison GUION & Co., au coin des rues St. Charles et Canal, et qui, seule, possède les vrais articles galvaniques.
29 janv—3m

EN débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux:
40 barriques Vin rouge;
100 caisses Cerises;
40 caisses Abricots à l'eau de vie,
25 caisses Prunes do;
23 caisses Curaçao, grand modèle;
30 boites Peintures vertes, à vendre par
3av DUDOUYT & TEULADE.

VIEUX Cognac—A vendre en douane, avec le bénéfice de drawback:
4 demi pipes, 6 quarts de pipes vieux Cognac, importés par le navire Alesto, de Bordeaux.
HEPBURN & TURPIN,
25 mars No. 11, rue Royale.

FEVES—30 barils fèves blanc, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
13 av 93, Tchoupitoulas

PORO—250 bls mess prime, M O, &c., à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
2 av 93, Tchoupitoulas.

GRAISSE—13 bls à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
13avril 93, Tchoupitoulas

HUILE de Graines—100 barils, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
13av 93, Tchoupitoulas

CHANDELLES DE COMPOSITION—50 caisses No 1, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
13 av 93, Tchoupitoulas

TABAC à Chiquer—50 caisses de bonne qualité, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
13 av 93, Tchoupitoulas

[illegible] Bourse de Cité [illegible]
[illegible] rues Chartres et Royale, en cette ville, [illegible] avril 1846, la propriété ci-dessous [illegible]:
[illegible] lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Ste Marie, dans la seconde municipalité de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, Hevia, St Jean et St Pierre, et désigné par le No. 14 d'après un plan dressé par L. Bringier, voyer général, le 9 mai 1833, et annexé à un acte passé pardevant Wm. Y. Lewis, notaire public, le 2 juin 1836; le dit lot mesurant, au pied anglais, 24 pieds 6 pouces face à la rue Girod, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant. D. AUGUSTIN,
13 mars Shérif de la paroisse d'Orléans

Les commissaires de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane vs. Edouard Tremé.
COUR DE DISTRICT—No. 24,643—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le samedi, dix-huit avril 1846, à midi,
1o. Un morceau de terre situé dans la paroisse d'Orléans, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ deux milles et demi au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant un demi arpent de face au fleuve sur quatre-vingts arpents de profondeur; borné sur le côté droit par la propriété d'Alexandre Lesseps et sur le côté gauche par celle d'Hortaire Andry; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
2o. Six esclaves, nommés Lafille, âgé d'environ 56 ans; Marie-Joseph, âgée d'environ 32 ans, avec ses trois enfans Marcelin, d'environ 17 ans, Michel, d'environ 9 ans et Cretian dit Norestan, d'environ 6 ans, et Marie-Louise, âgée d'environ 15 ans; et
3o. Six actions du fonds capital de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant. La dite propriété sera vendue sujette à l'hypothèque donnée le quatre février 1846, par le dit Edouard Tremé, comme sécurité du capital et de l'intérêt des bonds émis par l'Etat en faveur de la dite Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane. A. SIDNEY LEWIS,
13 mars—3 en 30j Shérif de la Cour de District

Les commissaires de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane vs Benoît Tremé et sa femme.
COUR DE DISTRICT—No. 24,642—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, le samedi, dix-huit avril 1846, à midi,
1o. Un morceau de terre, situé dans la paroisse d'Orléans, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ deux milles et demi au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant un demi-arpent de face au fleuve, sur quatre-vingts arpents de profondeur, borné sur le côté droit par la propriété de M. et Mme. Lanaux, et sur le côté gauche par celle de Mme. Coiron; ensemble avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent.
2o. Six esclaves nommés Bob, âgé d'environ 41 ans; Ceire, âgé d'environ 31 ans, Joachim, âgé d'environ 13 ans, Athenais, âgée d'environ 23 ans, avec ses deux enfans, Lucie, d'environ 4 ans et Julie, d'environ 2 ans et demi, et
3o. Cinq actions du fonds capital de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
Ladite propriété sera vendue sujette à l'hypothèque donnée le 22 janvier 1845 par ledit Benoit Tremé et sa femme, comme sécurité du capital et de l'intérêt des bonds émis par l'Etat en faveur de ladite Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.
A. SIDNEY LEWIS,
13 mars—3en30j Shérif de la Cour de District

Succession de Charles Walker.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.
SAMEDI, dix huit avril 1846, à midi, à la Bourse de la Cité, et en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, en date du quatre avril 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de Charles Walker.
Un jugement rendu par la Cour du Premier District Judiciaire, en faveur du défunt contre William McCook, le dix neuf décembre 1839, de la somme de $1,200.
Conditions comptant. W. F. C. DUPLESSIS.
7 avril—3 Register des Testaments

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de J. A. Bourgerol.
PAROISSE D'ORLÉANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Thomas Theard Junr. curateur de la succession de Jean Auguste Bourgerol, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la Cour.
P. M. BERTIN
18 av—3en10j Dép. Register des Testaments

PAROISSE D'ORLÉANS—Cour des Preuves—Succession de J. B. P. Vidal. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Michel Commagère, curateur de la succession de feu Jn. Bte. P. Vidal ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. M. BERTIN,
18 avril—3en10 Député Register des Testaments

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire. L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, salut.
Attendu que Joseph Dussuau de la Croix et Charles Dussuau de la Croix, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse Jefferson la propriété ci-après décrite, se sont adressés au greffe de cette Cour, où la dite vente fut enregistrée le 10me jour de février de l'année 1846 [illegible] à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.
Qu'il est connu donné à toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire qu'ils pourront avoir droit à la propriété et après décrite en conséquence d'un droit de saisie dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis, le tems et le mode de la vente ou pour une cause quelconque, de faire valoir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le 22me jour de janvier de l'année 1846, en vertu d'un décret de cette Cour, rendu le 8 de novembre de l'année 1845, dans l'affaire de la Banque de la Louisiane vs. Robert Copland, No. 24,351 du docket de cette Cour, à laquelle vente les dits Joseph et Charles Dussuau de la Croix se sont rendus acquéreurs pour le prix de trente-cinq mille deux cent cinquante piastres, payable comme suit, savoir: la somme de $2,611 25 comptant, laquelle contient les intérêts dus à la dite Banque, les frais du shérif, ceux de Cour, les taxes d'Etat et de paroisse des années 1844 et 1845, les dits acquéreurs assumant l'hypothèque de $15,000 en faveur de la dite Banque, accordée par Robert Copland et dame Sarah N. Leech, son épouse, conformément à l'acte passé pardevant Wm Christy, notaire, le 22 mai 1844, avec 8 p. cent d'intérêt au-delà de 5p. cent comme il est statué dans ledit acte ainsi que dans le certificat d'hypothèque. Quant à la reconnaissance de F. P. Corbin, montant à $17,662, et étant les intérêts et frais de protêt, les dits acquéreurs ont fourni cinq billets tirés par eux à l'ordre de Charles Fortier, endossés par lui, tous datés du 22 janvier 1846, chacun de la somme de $3,539 40, payable respectivement à un, deux, trois, quatre et cinq ans de date, avec 6 p. cent d'intérêt à compter de la date jusqu'à échéance et 8 p. cent d'intérêt à compter de l'échéance jusqu'à paiement, avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue, lesquels ont été paraphés ne varietur par le dit shérif pour les identifier avec l'acte de vente de la dite propriété, et la balance du prix d'adjudication qui est de $36 75, a été payée comptant au dit shérif.
Description de la propriété d'après le transfer judiciaire, savoir:
Une certaine habitation avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située en la paroisse Jefferson, dans cet Etat, à peu près à quinze milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du Mississipi, dans la section des Cannes Brûlées, bornée dans la partie supérieure par des terres appartenant ci-devant à Eugène Fortier, et dans celle inférieure par des terres appartenant à Balthazar Dussuau. Laquelle habitation a vingt cinq arpents et cinq pouces (mesure française) de face audit fleuve, courant en profondeur à partir dudit fleuve, à plus de quatre-vingts arpents les lignes supérieure et inférieure fermant de manière qu'à une profondeur de quarante arpents du dit fleuve, la dite habitation a une largeur de quatorze arpents et vingt toises (mesure française) et contient la même largeur dans tout le reste de la profondeur jusqu'au lac Ouacha.
Témoin l'hon. A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite ce 17 mars A. D. 1846.
21 mars—3en30j P. LEBLANC, greffier.

AVIS est donné par le présent, qu'application a été faite, à la Banque des Artisans et Commerçants, pour le renouvellement du certificat No. 29, série B, de cent actions du fonds capital de la Banque, en faveur de Isabella Preston, en date du 16 novembre 1835, lequel certificat a été détruit ou perdu. SAMUEL NICHOLSON
4 avril—1m 2 p a

SUCCESSION de feu Antoine Daspit St. Amand—Cour des Preuves—Paroisse St. Charles—Attendu que M. Onesiphore St. Amand, exécuteur testamentaire de feu Antoine Daspit St. Amand, a enregistré en cette Cour un compte d'administration et un tableau de distribution de la dite succession;
Avis est par les présentes donné aux héritiers de la dite succession et à toutes personnes y intéressées, de présenter, dans les dix jours qui suivront la première insertion de cet avis, les raisons pour lesquelles le susdit compte d'administration ne serait point homologué et les fonds de la dite succession distribués conformément au tableau.
Paroisse St. Charles, 9 avril 1846.
13 avril—3 en 10j F. CHAIX, juge

AVIS—Toutes personnes ayant des propriétés dans la paroisse de Lafourche Interne, résidant ou non résidant dans la susdite paroisse, sont par ces présentes notifiées de faire le paiement des taxes d'Etat pour l'année 1845, dans les trente jours qui suivront la présente date, sans délai, à la maison Lacapere & Montagnan, dans la ville de Thibodeaux.
Paroisse de Lafourche Interne, le 25 mars 1846.
13 avril—3 LEON FALGOUT, Shérif.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste—Cour des Preuves—Succession de Joseph Tholomé—Attendu qu'Auguste Courvoisier a présenté une pétition à cette Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph Tholomé, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Paroisse St. Jean Baptiste, le 8 avril 1846.
Par ordre de la Cour.
13 avril—3 en10j LUDGER PERRET, Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.
PAROISSE ST. BERNARD—Cour des Preuves—Succession de Rose Aglaé Cantrelle, décédée épouse de Sylvain Peyroux—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Sylvain Peyroux, administrateur de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
Paroisse de St. Bernard, le 9 avril 1846.
10 av—3en10j OCTAVE S. ROUSSEAU, juge.

Succession de Joséphine Birot épouse Guillaume Robert
PAROISSE D'ORLÉANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Alexis Robert, exécuteur testamentaire de feue Dame Guillaume Robert ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.—Par ordre de la Cour.
P. M. BERTIN,
9 avril—3en10j Député Register des Testamens

PAROISSE D'ORLÉANS—Cour des Preuves—Succession de Mary Criswell—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Elijah Criswell administrateur de la succession de Mary Criswell son épouse décédée, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
P. M. BERTIN,
9 avril—3en10j Dep. Register des Testamens

COUR DES PREUVES—Attendu que Raphaël Bertrand a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Manuel Bertrand Junr., décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
P. M. BERTIN,
14 av—3en10j Député Register des Testaments

Succession d'Antoine Delpeuch alias Lavergne.
PAROISSE D'ORLÉANS—Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Félix Pinson, exécuteur testamentaire de feu Antoine Delpeuch alias Lavergne, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
10 avril—3 Register des Testaments

CARAFONS—300 caisses vides à vin, contenant bouteilles de 32 onces, avec capsules, mastic, boites étiquettes, ... de Paris, flotilards &c, à vendre en débarquement du navire Edouard, par J P BREDIER & Co.
9avril 84, Vieille Levée

VENTES A L'ENCAN.

COTON [illegible]
[illegible] pour le compte [illegible] appartiendra, [illegible] prochain 20 du courant, à midi, à la presse à coton Woods, rue du Canal:
231 BALLES COTON,
endommagées à bord des barges Normandy, Follain & Bellaire.
Conditions comptant.
17 av NORBERT VIGNIÉ, Encanteur

PAR J B BLACHE
IL sera vendu, jeudi, 30 du courant, sur les lieux, à 4 1/2 heures de l'après-midi à l'encoignure des rues Perdido et Philippa,
UNE MAISON briquetée entre poteaux, composée de 2 chambres et une galerie, ayant 83 pieds de large sur 25 de profondeur.
Ladite maison devant être démolie et enlevée dans les 15 jours qui suivront la vente. 1e avril—6

Vente par catalogue de Marchandises Sèches.
PAR F. H. PETITPAIN.
MARDI 21 avril, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, No. 136, rue de Chartres
100 colis de marchandises américaines et étrangères, comprenant un assortiment choisi de marchandises de maison, qui mérite l'attention des acheteurs.
Conditions—A la vente.
Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente.
Les factures des marchandises envoyées pour cette vente devront être remises lundi. 18 avril—3

Grande vente de Fleurs & Plants.
PAR W. BERGER, Encanteur
M. SEVIN VINCENT, rue Laharpe, à 2 îlets du chemin du Bayou, fera vendre mardi, 21 courant, à 4 heures P. M. mercredi, 22 courant, à 8 heures du matin, et les jours suivans, dans son superbe jardin de plaisance sur la place St Antoine, en face de la rue d'Orléans, un magnifique et complet assortiment de fleurs, arbustes et plantes. Les amateurs sont invités à ne pas manquer cette occasion des offrandes de Flore. 17 av—6

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu samedi prochain, 25 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, les propriétés suivantes, savoir:
1o. Une belle MAISON en briques à deux étages, au dessus du rez de chaussée et ses dépendances, située rue St. Louis, entre la rue Bourbon et la rue Dauphine, sur un terrain mesurant 30 pieds 1 pouce de face à la rue St. Louis, sur 123 pieds 9 pouces de profondeur. A une distance de 80 pieds 11 pouces de la rue St. Louis, ce terrain ouvre à angle droit de 16 pieds 9 pouces, de manière à avoir 46 pieds 10 pouces de large sur tout le reste de la profondeur.
2o. Le cinquième indivis de la propriété connue en cette ville sous le nom de "Salle Washington" située rue St. Philippe, entre la rue Royale et la rue Bourbon, mesurant 67 pieds 11 2/8 pouces face à la rue St. Philippe dont 65 pieds 9 6/8 pouces ont 192 pieds 2 pouces de profondeur et deux pieds 1 pouce 4/8 seulement 95 pieds 11 pouces de profondeur, et 65 pieds 6 4/8 pouces sur la ligne du fond.
Ensemble, le cinquième dans les lustres, glaces, draperies, bancs, &c., à l'usage de la Salle.
Conditions: Un quart comptant, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets endossés et garantis par hypothèque.
Actes de vente chez Theodore Guyol, notaire aux frais des acquéreurs. 17 av

Grande Vente de Propriétés Foncières, situées en Ville et à Lafayette.
PAR BEARD, CALHOUN & Co, Encanteurs,
Bureau, No. 8, Arcade de Banks
MARDI, le 21 avril, à midi, à l'Arcade de Banks seront vendues les propriétés suivantes:
1o. Trente TERRAINS avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Colysée, Euterpe et Polymnie [illegible] Ste. Marie [illegible] Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7 [illegible] de face à la rue Clysée [illegible]
[illegible] 2o. [illegible] Les terrains Nos. 10, 11, 12, 13, 14 et 15, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Prytanée sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces 5 1/2 lignes, les terrains Nos. 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 font face à la rue Prytanée [illegible] 2e pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Prytanée sur une profondeur et face à la rue Polymnie de 117 pieds 9 pouces 6 3/4 lignes, les Nos. 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 mesurent chacun 28 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Prytanée sur une profondeur entre lignes parallèles de 117 pieds 9 pouces 6 3/4 lignes. Le No. 24, mesure 28 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Prytanée, sur 117 pieds 9 pouces 6 3/4 lignes de profondeur et face à la rue Euterpe. Les Terrains Nos 25, 26, 27, 28, 29 et 30, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Euterpe, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 1/2 lignes entre lignes parallèles. Sur les terrains Nos. 27 et 28 il existe une bonne maison de maître, et les dits lots seront vendus en bloc. Les Nos. 25 et 26 seront aussi vendus en bloc avec la bâtisse en bois qui s'y trouve et [illegible] Nos. 23 et 24 [illegible] aux frais de l'acquéreur [illegible]. Cet îlet est admirablement situé pour y bâtir des résidences de famille et parfaitement planté de jolis arbres [illegible] plantes &c. La rue Prytanée [illegible] par un omnibus [illegible].
2o. Sept TERRAINS dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Colysée, Euterpe et l'avenue Prytanée, les Nos 1 et 2 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Prytanée, sur une profondeur de 111 pieds [illegible] Le No. 3 mesure 27 pieds 10 pouces [illegible] de face à l'avenue Prytanée [illegible] Le No. 4, mesure 32 pieds de face à la rue Prytanée sur 100 pieds de profondeur et face à l'avenue Prytanée [illegible] Le No. 5, mesure 32 pieds de face à la rue Prytanée, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le No. 6, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Prytanée sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles [illegible] Le No. 7 mesure 42 pieds 7 pouces de face à la rue Euterpe sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes entre lignes parallèles [illegible] dans laquelle est tenu un magasin de grocerie.
3o. Cinq TERRAINS dans l'îlet connu sous le nom du lot Lizardi à Lafayette, et borné par les rues Prytanée, Plaquemines, Jackson et Philippe. Les dits terrains seront vendus pour le compte et au risque des acheteurs qui n'ont pas rempli les conditions de l'adjudication qui a été faite le 24 mars 1845, à l'Arcade de Banks, en cette ville, savoir:
Les Terrains Nos. 11, 12 et 13, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jackson, sur 109 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le No. 14, formant l'encoignure des rues Jackson et Prytanée, mesure 30 pieds de face à la rue Jackson, sur 109 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Prytanée. Ces terrains sont considérés parmi les meilleurs pour établir des résidences de famille dans la ville de Lafayette, et le voisinage est des plus respectables. Ces quatre terrains formeront une charmante propriété, avec jardin, &c.
Le terrain No. 22, mesure 31 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Philippe sur 123 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ce terrain est contigu à la propriété de M. Bully.
4o. Trois TERRAINS dans l'îlet No. 102, borné par les rues Prytanée, Nayades, Sixième et Septième, et portant les Nos. 19, 20 et 21. Le No. 19, mesure 32 pieds de face à la rue Prytanée, sur 123 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les Nos. 20 et 21 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Prytanée sur une profondeur de 123 pieds entre lignes parallèles.
Conditions—Un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets portant hypothèque jusqu'à paiement final, et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à dater de leur maturité s'ils ne sont pas payés à échéance. Si les ventes ne seront pas passées dans les dix jours de l'adjudication, les propriétés seront remises en vente pour le compte et au risque de l'acquéreur, après trois jours d'avis dans deux des journaux de la ville sans autre mise en défaut.
Actes de vente pardevant Theo. Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs.
Plans lithographiés et détails de la dite vente, s'adresser aux Encanteurs, No. 8, Arcade de Banks. 30 mars—

PAR J B BLACHE
IL sera vendu le samedi, 25 avril, à midi, à la Bourse St. Louis, rue Saint Louis, entre les rues de Chartres et Royale, les esclaves ci après désignés, qui sont habitués aux travaux d'une briqueterie et sont d'excellents sujets.
Conditions: Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets tirés et endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Un escompte de huit pour cent sera alloué pour du comptant.

Terry, charretier et mouleur, âgé de 29 ans environ.					
James,	do	do	do	18	do
Tom ou Alfred,	do	do	do	18	do
Square,	do	do	do	22	do
Charles,	do	do	do	40	do
Adam,	do	do	do	40	do
Robert,	do	do	do	26	do
George,		do	do	26	do
Isaac,	do	do	do	30	do
Carlin,		do	do	45	do
William,	do	do	do	28	do
Jeffrey,	do	do	do	35	do
Sam, (marronneur),			do	18	do
Old Sam,			do	50	do
Little Adam, domestique,			do	14	do

De plus Philippe, nègre âgé d'environ 40 ans, bon sujet, matelassier et habitué aux travaux d'une briqueterie.
Ketty, négresse âgée d'environ 29 ans, bon sujet, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et bonne domestique de maison. 9 av—tlj.

Vente de Propriétés d'une Grande Valeur.
MM. G. L. FUSELIER de cette paroisse et M. P. J. PAVY, de la Nouvelle Orléans, offriront en vente publique, le lundi, 4me jour du mois de mai prochain, à 10 heures du matin, à l'encan, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère de J. A. Dumartrait, juge de paroisse et agissant d'office, comme encanteur public, dans et pour la paroisse Ste. Marie, à la résidence de M. J. A. Frère, les propriétés suivantes:
84 Esclaves des deux sexes. Cet atelier, l'un des plus beaux de la paroisse, comprend des ouvriers, des domestiques de maison, couturières, blanchisseuses, &c.
Une Habitation avec la récolte plantée, et de très beaux établissements tout neufs, tels qu'une belle maison de maître, une sucrerie, un moulin à scie, une maison d'économe, des cabanes à nègres et écurie, mulets, chevaux, bœufs de tire et autres animaux, et la marque de l'habitation. Une voiture à quatre roues, deux cabriolets, charrettes, charrues, instruments aratoires, de tout genre, et autres objets à l'usage d'une grande habitation.
Un mobilier considérable qu'il serait trop long d'énumérer en détail.
Conditions—A un et deux ans de crédit, du jour de la vente, les acquéreurs devant fournir leurs billets à l'ordre de MM. G. L. Fuselier et P. J. Pavy avec une sécurité solidaire, portant huit pour cent d'intérêts l'an de leurs échéances respectives jusqu'à parfait paiement, et les dites propriétés demeurent spécialement affectées et hypothéquées jusqu'à parfait paiement des dits billets et intérêts.
Les sommes de cinquante piastres et au-dessous, au comptant.
Les acquéreurs ne pourront rien enlever avant d'avoir souscrit leurs billets, avec une sécurité acceptée par les vendeurs, ou avant d'avoir payé comptant.
Les esclaves sont vendus sans autre garantie que celle du titre.
Ste. Marie, 21 mars 1846. 27 mars—34

ROBES DE BAL NOUVELLES.
Mme. VINCENT,
Rue Royale, encoignure de la rue Conti,
A l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages, une addition à son bel assortiment de nouveautés, consistant en
Robes Mousseline brodées, blanches et en couleur.
Dito Barèges et Balzorines ombrées et brochées.
Dito Popeline et Chaly Cardovilie.
Aussi, en magasin: Un grand assortiment de Chapeaux de dames, Manteaux, Châles, Mantelets, Echarpes, Ceinture d'Ecosse, Soieries noires et en couleurs, Mousselines de laine pour enfans, Mouchoirs de batiste, Cols et Pelerines brodés, Ombrelles Lavallière, Rubans, Dentelles, Eventails, Gants de peau, soie et filet, Poupées riches assorties, ainsi qu'une grande variété de Boutons d'acier dans toutes les grandeurs.
Mme. V. désirant écouler au plus vite son stock d'hiver vendra toutes ses marchandises à des prix modérés.
23 déc—

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—AVRIL 1846.
SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent

A	G
Aufroy,	Gusman, les époux
B	Gaschet de l'Isle, les époux
Baudroux de Maille,	J
Beros frères	Jannin, Claude, françois
Boillon, Alexandre	L
Bausson, Moreau Jean	Lanier, Auguste
Bolle, Richard, prêtre	Lattee, Asselin
Bouget, les frères	M
C	Michel, Jacques
Cabiane, Michel	P
Cautegrit, Pierre	Pichet, menuisier
Caillet, Antoine,	Perroux, Louis Ernest
D	Q
Deporet, Dlle et Vve Jn.-Bte.	Quairez, Charles
Dubois, Gustave Purnie	T
F	Turon,
Faibre, Docteur	V
	Viau, Joseph

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.
9 avril

VIN rouge en barriques et demi barriques, qualités supérieures: Haut Brion, Talence, St. Julien, en débarquement du navire Edouard, de Bordeaux, à vendre par
15 av AUG. MOLIER, [illegible] Louis

LASTING NOIR—Un petit lot de Lasting noir, de diverses qualités, de la plus grande largeur, à vendre par
9 la J. NORTH & BROTHERS,
[illegible]

CAFE—[illegible] sacs de vieux Rio et Mocha, à vendre en magasin, par
13 avril ROBERTS & HALL, 75 Magasins

VENTES DE CE JOUR

Vente sans réserve de Marchandises sèches.
PAR F. H. PETITPAIN
AUJOURD'HUI, 18 avril, il sera vendu, à 10 [illegible] à son magasin d'encan, No. 136, rue de Chartres, sans réserve, pour clore un compte.—Un grand [illegible] marchandises de saison, consistant en partie en [illegible] mousselines, brillantines, châles, foulards [illegible] draps français, bas, bretelles, coton blanc [illegible] lande, ginga &c &c
[illegible]
14 caisses chaussures fines [illegible] quins en veau ciré et verni &c. 18 avril

Famille d'Esclaves de Valeur.
PAR M. BARNETT Jr. Encanteur
IL sera vendu aujourd'hui samedi, 18 du courant, à la Bourse St. Louis, à midi, les Esclaves [illegible] sant une famille de valeur, savoir:
SYLVIA, négresse âgée d'environ 27 ans [illegible] nière, et ses cinq enfants, Lady, négritte de 12 ans, bonne gardienne d'enfant et domestique de maison.
Samson, négrillon âgé d'environ 8 ans, Henry, de 7 ans, Jane, négritte de 5 ans, Williams de 3 mois.
Ces esclaves ne sont pas vendus pour aucune faute et sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi. Conditions, comptant.
L'acte de vente pardevant Edward Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 18 av—1

PAR M. BARNETT Jnr. Encanteur
IL sera vendu samedi, dix huit du courant, à midi, à la Bourse St. Louis, les esclaves ci après,
1o. PIO, nègre de champ, âgé d'environ quarante ans, ayant une hernie.
2o. ARTHEMISE, négresse âgée d'environ quarante ans, négresse de champ (femme de Pio).
3o. BERNARD, nègre âgé d'environ cinquante ans, charpentier et charron.
4o. LOUIS, nègre de champ âgé d'environ quarante neuf ans.
5o. JAMES, nègre âgé d'environ dix huit ans, domestique de maison.
6o. ROSE, négresse âgée d'environ quarante quatre ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.
Tous les esclaves ci dessus sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions comptant. Les actes de vente pardevant Théodore Guyot, notaire public, aux frais des acquéreurs.
16 avril—3

VENTE D'ESCLAVES.
PAR WM. BERGER, Encanteur
Bureau No. 56, rue Conti
IL sera vendu samedi, le 18 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour [illegible] d'argent,
Pauline, négresse créole, âgée de 21 ans, avec son enfant de 6 mois, excellente blanchisseuse et repasseuse, un peu cuisinière, domestique de maison, sujet fidèle, pleinement garantie.
Tirrels, nègre [illegible] 13 ans.
Conditions: 1/3 comptant, et la balance à [illegible] mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque.
Ketty, négresse [illegible] 29 ans [illegible] avec son enfant dans le pays [illegible] bonne blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique [illegible].
Shadrick, nègre, un peu tonnelier, s'entendant au travail d'un jardin, sujet de confiance.
Conditions—comptant pour Ketty et Shedrad.
Acte de vente pardevant A. Chiapella, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 av—3

Propriété à Mandeville.
PAR WM. BERGER, Encanteur
Bureau No. 56, rue Conti
IL sera vendu samedi, [illegible] le courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,
UN LOT DE TERRE situé à Mandeville [illegible] bord du lac [illegible] No. [illegible] sur le plan de Mandeville [illegible] 60 pieds de face [illegible] de profondeur entre lignes parallèles [illegible]
[illegible] 13 av—6

Vente positive pour cause de Liquidation
PAR F. FERNANDEZ & WHITING
IL sera vendu samedi [illegible] courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, DEUX TERRAINS DE VALEUR, situés dans le faubourg Tremé, comme ci-après:
1o. Un lot de terre situé dans l'îlet renfermé par les rues St. Claude, Rampart, Conti et Derbigny, et désigné par le No. 33 [illegible] lot de terre désigné par le No. 5 du dit îlet et mesurant, mesure américaine, 27 pieds de face à la rue St. Louis sur 100 pieds de profondeur.
2o. Un lot de terre situé dans le même îlet, et désigné par le No. 4 du dit îlet No. 33, et mesurant, mesure américaine, 27 pieds de face à la rue St. Louis, sur 100 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur et face à la rue Derbigny, formant un triangle de ces deux rues. Les dits lots de terre se trouvent tout semblables avec les centres provenant [illegible] de M. Boneau et ce, au niveau de la rue. Les banquettes [illegible] renfoncées, et fascines [illegible] sont achevées.
Conditions—La moitié comptant, la balance en un billet à 6 mois, endossé à satisfaction et hypothèque.
L'acte de vente pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 13 av

Vente sans réserve, de Vins de Champagne.
PAR SYKES & HYDE.
A. DESAIX, encanteur
SAMEDI [illegible] à midi, il sera vendu [illegible] à l'Arcade de Banks [illegible] 100 paniers de Champagne [illegible]
[illegible] 17 av—2

PAR N. VIGNIÉ—ENCANTEUR
IL sera vendu samedi [illegible] 1846, à midi, à la Bourse [illegible] St. Louis [illegible]
LUCY [illegible] négresse âgée d'environ [illegible] bonne [illegible] cuisinière [illegible] abonnée aux [illegible]
Conditions—comptant 17 avril—2

Propriétés dans le centre de la ville.
SANS RESERVE
PAR N. VIGNIÉ—Encanteur.
IL sera vendu samedi, 18 avril 1846, à midi, à la Bourse de la Cité rue St Louis, les propriétés suivantes:
1o. UN LOT DE TERRE en cette ville, formant l'encoignure des rues St. Pierre et Bourgogne, mesurant 31 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue St. Pierre, sur 90 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur, et face à la rue Bourgogne, 89 pieds 11 pouces 2 lignes, sur la ligne mitoyenne, 30 pieds 9 pouces 3 lignes, sur la ligne du fond [illegible] ensemble avec les bâtisses et améliorations [illegible]. L'acquéreur de cette propriété assumera [illegible] d'une rente annuelle de $54 en faveur de [illegible] de la ville de la Nouvelle Orléans [illegible] hypothèque reposant sur cette partie [illegible] de face à la rue Bourgogne [illegible]
2o. UN LOT DE TERRE en cette ville situé dans la rue Bourgogne, entre les rues St. Anne et Dumaine, mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 120 pieds, ou plus entre lignes parallèles, ensemble avec la maison en briques à deux étages et ses dépendances y bâties [illegible].
Conditions—comptant et sans réserve. Les actes de vente pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 avril—20 14 16

A. Boutin [illegible] & Co. et A. Boutin & H. Gally [illegible] curateurs.
PAR N. VIGNIÉ, encanteur.
Bureau, No. 77, rue de Chartres.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du Premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu en vente publique, et sous la direction du syndic de ladite faillite, samedi 18 avril 1846, à midi à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, les propriétés suivantes, abandonnées par lesdits faillis à leurs créanciers.
1o. Un lot de terre situé en cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St. Pierre, Remparts, Toulouse et Bourgogne, ayant, mesure américaine quarante cinq pieds que treize pouces de face à la rue St. Pierre, cent quatre vingt treize pieds trois pouces et quatre lignes sur une ligne courant dans la profondeur et parallèle à la rue des Remparts, de là rentrant à angle droit et ayant quatre pieds dix pouces sur une ligne parallèle à la rue St. Pierre, de là s'étendant dans la profondeur sur une ligne parallèle à la rue des Remparts, ayant huit pieds, comme mesurant sur la ligne du fond, parallèle à la rue St. Pierre, treize sept pieds cinq pouces, cinq lignes, de là formant un angle droit ayant huit pieds [illegible] à la rue Bourgogne [illegible] et ayant [illegible] pieds [illegible] à la rue St. Pierre [illegible] quatre vingt dix sept pieds huit pouces, trois lignes, sur une ligne parallèle à la rue Bourgogne, et de là formant un autre angle saillant et ayant huit pouces et demi quatre vingt quatorze pieds [illegible] pouces, sur une ligne parallèle à la rue B[illegible] ensemble les édifices qui s'y sont construits [illegible] et appartenances [illegible] les 71 actions du fonds capital de la Banque de la Louisiane qui [illegible] $7,100. L'acquéreur prendra [illegible] $1,210 et de la rente annuelle [illegible] sur ledit capital, provenant de [illegible] sur ledit lot en faveur de [illegible] Nouvelle Orléans, et [illegible] billet de la somme de $1,332 30 [illegible] toyens de la Louisiane [illegible] lesdites 71 actions hypothéquées [illegible] quel billet de $1,332 30, échu [illegible] 1846, et pourra être renouvelé aux termes de la charte de ladite Banque des Citoyens de la Louisiane.
3o. Un lot de terre en cette ville, situé rue des Ursulines, dans l'îlet compris entre les rues Ursulines, Condé, St. Philippe et de la Levée, mesurant vingt sept pieds huit pouces de face à ladite rue des Ursulines, sur quatre vingt quatorze pieds dix pouces de profondeur, le tout mesure américaine: ledit lot de terre est désigné par le No. 5, d'après un plan dressé par Jos. Pilié, en date du 7 janvier 1834, annexé à un acte passé pardevant T. Seghers, notaire, le 23 du même mois, ensemble les bâtisses qui sont construites sur ledit lot sans aucune exception ni réserve, ainsi que 30 actions du fonds capital de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane qui y sont attachées et hypothéquées pour $10,000.
L'acquéreur de la susdite propriété prendra l'engagement de payer à ladite Association Consolidée, aux termes de la charte de ladite institution, un billet de $3,750, échu depuis le 1er. février 1845, avec intérêts à raison de 8 pour cent par an, pour balance d'un emprunt fait sur les dites 30 actions de ladite banque.
Termes et conditions.—Pour l'excédent de l'hypothèque en faveur de la corporation de la ville de la Nouvelle Orléans et des emprunts reposant sur actions de banques, un quart comptant, et la balance à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à la satisfaction du syndic, portant intérêt à raison de 5 pour cent par an depuis le jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèques spéciales sur les propriétés vendues.
Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Des plans des susdits terrains seront exposés à la Bourse de la Cité plusieurs jours avant la vente, et pourront être examinés maintenant au bureau du susdit encanteur.
17 mars—17, 31, 18

VENTES A L'ENCAN

CINQ CENTS LOTS DE TERRE
Dans la meilleure position de la ville de Carrollton
PAR BEARD, CALHOUN & Co. Encanteurs
IL sera vendu à l'encan samedi, vingt cinq du courant et les jours suivants à midi, à l'Arcade de Banks, SANS RESERVE.
Cinq cents lots de terre situés dans la meilleure position de Carrollton [illegible] des maisons pour affaires ou pour résidences [illegible].
Conditions [illegible] comptant, et le reste à un, deux et trois ans [illegible] pour cent d'intérêt de la date et portant hypothèque sur la propriété jusqu'à paiement. Les billets [illegible] pour cent par an, jusqu'au paiement final.
Les actes de vente seront passés en l'étude de J. R. Strange, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Les plans et descriptions des propriétés pourront être vus au bureau des encanteurs, No. 8, Arcade de Banks.
Les améliorations que le Conseil de Ville de Carrollton a déjà entreprises ont donné beaucoup de valeur aux propriétés; et par le beau chemin en coquilles qui donne l'exécution [illegible] l'activité des commissaires, duquel chemin doit joindre celui de la Compagnie du Canal et de Banques, à la distance de ces propriétés du centre des affaires de la Nouvelle-Orléans, sera réduite de manière à ce qu'on pourra se rendre de l'un à l'autre point en un voyage de vingt minutes. 28 avril—7

PERRIAND,
TEINTURIER, DEGRAISSEUR EN TOUS GENRES.
BLANCHIT LES CHAPEAUX DE PAILLE,
[illegible]
Nettoyage à neuf [illegible] en mérinos &c. [illegible]
No. 290, rue Royale, entre Dumaine et St. Philippe
25 mars—1m

TRESOR DE LA POITRINE.
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais
Pharmacien chimiste à Paris.
DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine [illegible] le plus [illegible] succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.
Cette pâte adoucissante [illegible] toutes les irritations de poitrine, [illegible] calme instantanément [illegible] Les rhumes [illegible]
[illegible]
On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle Orléans. Dépôt général [illegible] J. [illegible] No. 1 [illegible] rue [illegible]
[illegible]

EPICES—[illegible] paquets poivre [illegible] clous de girofle, muscade, &c., à vendre par
10 avril ROBERTS & HALL, 75 Magasins